



Port de Saint-Malo



AVIS DE PUBLICITE

L'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques prévoit que :
« Lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable, par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente. »

Objet du présent avis

Edeis Ports de Saint-Malo & Cancale a reçu une manifestation d'intérêt spontanée émanant d'un opérateur exerçant une activité de réparation navale.

Le projet envisagé porte sur la réalisation d'un bâtiment d'atelier nécessaire à l'exercice de cette activité.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, l'opérateur a manifesté son intérêt pour l'occupation d'une emprise d'environ 1870 m² située rue Rio de Janeiro – 35400 Saint-Malo.

L'emprise concernée serait mise à disposition du titulaire à compter du 3 aout 2026, pour une durée comprise entre 10 et 35 ans, selon la nature des investissements projetés et leur durée d'amortissement.

La convention donnera lieu au paiement d'une redevance annuelle d'occupation du domaine public.

La redevance domaniale annuelle minimale attendue est fixée à 20€ HT/m²/an, hors charges et taxes éventuelles.

En fonction de la nature de l'activité exercée et du modèle économique proposé par le candidat, la convention pourra prévoir, en complément de la part fixe, une part variable assise sur le chiffre d'affaires généré par l'activité exercée sur le domaine public.

Les candidats pourront proposer toute structure de redevance adaptée à leur activité, sous réserve du respect de la redevance minimale fixe mentionnée ci-dessus.

Lieu d'exécution

Rue Rio de Janeiro
35400 Saint-Malo

Objet de la procédure

Le présent avis de publicité a pour objet de s'assurer, préalablement à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public portuaire, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Procédure

Tout opérateur économique portant un projet concurrent en lien avec une activité de réparation navale peut manifester son intérêt par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à :

Edeis Ports de Saint-Malo & Cancale
13 avenue Louis Martin
35400 Saint-Malo

Toute demande d'information complémentaire peut être adressée à l'adresse suivante : contact@saintmalo-cancale.port.bzh

La candidature devra impérativement être accompagnée d'un dossier comprenant à minima :

- Une présentation du candidat ;
- Une présentation détaillée du projet envisagé ;
- Les éléments techniques, économiques et financiers permettant d'apprécier la viabilité du projet.

Si un candidat se manifeste avant la date limite de réception des candidatures, Edeis Ports de Saint-Malo & Cancale procédera à une analyse comparative des propositions reçues dans le cadre d'une procédure de sélection préalable et attribuera le titre d'occupation au candidat ayant présenté l'offre la plus pertinente au regard des critères ci-dessous.

Critères d'analyse des candidatures et des projets

- Solidité financière du candidat et redevance proposée – 60 %
- Valorisation de l'activité maritime – 25 %
- Valorisation du domaine portuaire – 15 %

Date limite de réception des manifestations d'intérêt concurrentes

Les manifestations d'intérêt concurrentes devront être réceptionnées au plus tard le 17 juillet 2026.